ANNEXE 6 AU REGLEMENT DE CONSULTATION
"LOT 1 - TABLEAU DE PRESENTATION DE LA CANDIDATURE"

AFFAIRE N° 26A0179 - MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE FLUIDES MEDICAUX ET PRESTATIONS ANNEXES POUR LE CHU DE MONTPELLIER, ETABLISSEMENT SUPPORT DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE « EST-HERAULT ET SUD-AVEYRON » (GHT « EHSA »)

Lot 1 - Maintenance des installations de fluides médicaux et prestations annexes pour le CHU de Montpellier

* Zones à compléter par le candidat

N° LOT :	1

CANDIDAT :	
CO-TRAITANT(S) :	
SOUS-TRAITANT(S) :	

A - CAPACITES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES

A - LISTE DES PRINCIPAUX SERVICES REALISES AU COURS DES 3 DERNIERES ANNEES

CANDIDAT :

Liste des principaux services réalisés au cours des trois dernières années, indiquant la date et le destinataire public ou privé. Afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur prendra en considération des services exécutés au-delà de ces 3 ans.

SOUS-TRAITANT / CO-TRAITANT [1] :

[1] A dupliquer autant de fois que nécessaire (selon le nombre de sous-traitants / co-traitants)

Liste des principaux services réalisés au cours des trois dernières années, indiquant la date et le destinataire public ou privé. Afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur prendra en considération des services exécutés au-delà de ces 3 ans.

B - CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

CANDIDAT :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière, par tout autre moyen.		
2023	2024	2025

SOUS-TRAITANT / CO-TRAITANT [1] :

[1] A dupliquer autant de fois que nécessaire (selon le nombre de sous-traitants / co-traitants)

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière, par tout autre moyen.		
2023	2024	2025

C - INFORMATIONS SUR LES SOUS-TRAITANTS

LISTE DES SOUS-TRAITANTS PRESENTES	
NOM DU SOUS-TRAITANT PRESENTE	NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

D - INFORMATIONS SUR LES CO-TRAITANTS

LISTE DES CO-TRAITANTS PRESENTES	
NOM DU CO-TRAITANT PRESENTE	NATURE DES PRESTATIONS PORTEES